

Peter Lang / ENS de Lyon

Exploration
Recherches en sciences de l'éducation

Romuald Normand

Gouverner la réussite scolaire

Une arithmétique politique des inégalités

Exploration
Recherches en sciences de l'éducation

Peter Lang / ENS de Lyon

Romuald Normand

Gouverner la réussite scolaire

Une arithmétique politique des inégalités

Romuald Normand

Gouverner la réussite scolaire

La question de l'efficacité de l'école constitue la trame de cet ouvrage mais son but n'est plus de répondre à: qu'est-ce qu'une école efficace? Ils'agit de prendre pour objet les recherches déjà conduites sur cedomaine, de les placer dans une perspective historique et comparative selon une approche de sociologie politique. Dans ces pages, sont analysés les instruments de mesure et les techniques de calcul qui ont légitimé certaines représentations des inégalités en éducation et façonné des principes de justice comme le mérite, l'efficacité, l'équité. Le lecteur est invité à une découverte progressive de l'arithmétique politique des inégalités qui a infléchi le cours des politiques d'éducation. Elle s'est appuyée sur différentes grammaires de justice, des connaissances scientifiques et instruments de mesure et des impératifs de gouvernement des systèmes éducatifs (Boltanski & Thévenot, 1991; Normand, 2009a). L'arithmétique politique, aux fondements de l'économie et de la science démographique moderne, fut inventée par William Petty, alors qu'il cherchait un étalon de mesure des terres confisquées aux catholiques irlandais, sous le régime politique de Cromwell (Le Bras, 2000). Au XXe siècle, cette science a exercé, aux côtés de la psychologie, une influence majeure dans la quantification des faits éducatifs. Centrée d'abord sur le dénombrement des effectifs, elle a été utilisée ensuite pour sélectionner la population scolaire et en gérer les flux. C'est de cette matrice commune que sont nés les travaux sociologiques et économiques consacrés à la mesure des inégalités dans l'éducation. Instituée comme statistique d'Etat, elle a figé un certain type de représentation des inégalités en mobilisant différents registres scientifique, politique etcognitif ainsi que des scientifiques, des responsables politiques, des ingénieurs et des techniciens (Brian, 1994; Desrosières, 1993; Desrosières & Thévenot, 1988; Normand, 2005a, 2007).

La statistique, comme instrument de gouvernement de l'école, a servi longtemps à classer, sélectionner, certifier la population scolaire, pour satisfaire des objectifs de reproduction de l'élite sociale et de bonne insertion de la main-d'œuvre dans la division internationale du travail. Comme étalon de mesure, elle est aujourd'hui questionnée selon des conceptions différentes de l'égalité des chances et du rôle de l'Etat dans l'élaboration des critères de justice (Derouet, 2005; Derouet & Derouet-Besson, 2009). L'égalité de résultats tend à supplanter l'égalité d'accès et de traitement comme principe supérieur commun dans le débat public. Cette forme d'égalité est incarnée par des philosophies politiques de l'équité, lesquelles considèrent que la visée d'égalisation des résultats des élèves à des épreuves standardisées (tests/

examens) cet l'augmentation de leurs compétences de base sont aujourd'hui la priorité des réformes de l'éducation. Une première forme d'égalité a longtemps caractérisé les politiques éducatives attachées à une démocratisation de l'enseignement pour les élèves des milieux défavorisés et à une limitation des effets de l'appartenance sociale sur la réussite scolaire (Derouet, 2006b). Elle a été dénoncée par des communautés scientifiques et politiques portant une autre appréciation du juste et de l'injuste. Ont donc été inventés les instruments d'une nouvelle arithmétique articulée à de nouveaux principes de gouvernement de l'école.

Derouet (1992) a montré comment, au cours des années 1980, le principe d'égalité des chances incarné par l'école républicaine a été soumis à d'autres impératifs de justification: celui de l'innovation pédagogique, du consumérisme scolaire, de la décentralisation politique, de l'accès d'une majorité d'élèves au niveau du baccalauréat, etc. Au nom de cette diversité des principes de justice, l'établissement scolaire est devenu le lieu de compromis locaux souvent en tension avec l'intérêt général porté par l'Etat (Derouet, 1999, 2000a). Depuis, la défection de l'école publique par une fraction des classes moyennes et populaires, l'échec des politiques de zones d'éducation prioritaire, la disqualification et la ségrégation sociale dans les établissements scolaires, ont rendu incertaine une possible égalisation des chances parmi les jeunes générations (Derouet, 2003; Felouzis, Liot & Perroton, 2007; Payet, 1997; Millet & Thin, 2005; van Zanten, 2001). Critiqué pour son indifférence aux différences, l'Etat républicain est accusé de se satisfaire d'une fiction méritocratique en abandonnant les vaincus de la compétition scolaire (Dubet, 2004). Le déclin de l'institution met à l'épreuve les enseignants sans parvenir pour autant à réduire les injustices (Dubet, 2002). Alors que les effets de la démocratisation sont débattus, que la lutte contre l'échec scolaire n'obtient pas les succès escomptés, l'adoption d'une politique d'égalisation des résultats est revendiquée en complément ou en remplacement de l'égalité d'accès à l'enseignement secondaire et supérieur (Crahay, 2000; Dubet, 2009; Duru Bellat, 2006; Maurin, 2007; Meuret, 2007).